

# NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 752



Franck Bardeire/Thomas Guyenet

TERRITOIRES

Juin 2017 • www.lau-idf.fr

## 67 quartiers durables

113 000 LOGEMENTS  
3 215 HA DE SUPERFICIE EN 2017,  
EN ÎLE-DE-FRANCE

### ÉCOQUARTIERS

- 2009 et 2011 : appel à projets national, 7 lauréats.
- 2009 et 2010 : ÉcoQuartiers du « grand projet 3 », volet du CPER 2007-2013, 11 conventions signées.
- 2012 : création du label national.
- 2013 à 2016 : 4 sessions (1 par an).
- 2017 : un label révisé.

### NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS

- 2009 à 2011 : 3 sessions.

### QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES

- 2016 : 1<sup>re</sup> session.
- 2017 : 3 sessions prévues par an.

## LES QUARTIERS DURABLES : DE L'EXCEPTION À LA DIFFUSION

DEPUIS 2009, CAMPAGNES DE LABELLISATION ET APPELS À PROJETS JOUENT UN RÔLE D'IMPULSION DANS LES RÉFLEXIONS MENÉES AUTOUR DU QUARTIER DURABLE, ET COMMENCENT À PORTER LEURS FRUITS. EN ÎLE-DE-FRANCE, 67 QUARTIERS ONT ÉTÉ LABELLISÉS, ET CERTAINS SONT DÉJÀ HABITÉS. APRÈS AVOIR TESTÉ PLUSIEURS FAÇONS DE FAIRE ET CRÉÉ DES « MARQUES » EN AMÉNAGEMENT, LE QUARTIER DURABLE SE DIFFUSE PROGRESSIVEMENT, ET INTERPELLE LA FABRIQUE DE LA VILLE.

**L**e contexte international et les engagements nationaux en termes de lutte contre le changement climatique et de transition écologique, depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992 jusqu'à la conférence climat de Paris en 2015 (COP 21), ont été suivis par l'introduction, dans l'urbanisme et la construction, de nouvelles exigences environnementales.

Inspirées par les expériences emblématiques menées en Europe au début des années 1990 – quartiers Vauban à Fribourg-en-Brigau, Hammarby Sjöstad à Stockholm, ou B001 à Malmö – et poussées par la volonté d'intégrer la durabilité dans leurs projets urbains, de nombreuses villes françaises commencent, dès le début des années 2000, à mettre en place des projets de quartiers écologiques sur leur territoire.

Aujourd'hui, certains quartiers durables sont perçus comme des isolats d'excellence. Toutefois, leur développement a été rapide et nécessaire. Outre l'effet « marketing », il existe là un véritable gisement pour de nouveaux lieux de vie de qualité, en prise avec la transition écologique du territoire.

### PANORAMA DES DÉMARCHES DE LABELLISATION

Après les engagements pris lors du Grenelle de l'environnement en 2007, l'État va jouer un rôle moteur en créant en 2009 l'ÉcoQuartier, le label national à l'échelle du projet<sup>1</sup>. Dans le même temps, la Région Île-de-France instaure une aide spécifique au titre des nouveaux quartiers urbains (NQU), premier label régional, répondant aux priorités de son territoire, afin d'inciter à la création de quartiers exemplaires. Aujourd'hui, le nouveau dispositif francilien 100 quartiers innovants et écologiques (QIE), qui prend le relais du label NQU, en élargit l'assise.

Cette *Note rapide* dresse un bref panorama des trois labels en Île-de-France.

**En couverture :** les Docks de Saint-Ouen (93), un quartier multilabellisé, lauréat ÉcoQuartier « grand projet » en 2009, puis labellisé en 2016. Également lauréat aux deux labels régionaux : NQU en 2009 et QIE en 2016. Programme mixte de plus de 5 000 logements et 10 000 emplois, parc de 12 ha, performance énergétique, gestion innovante des déchets, forte concertation, etc.

### Le label national : l'ÉcoQuartier

L'appel à projets national a eu pour but de repérer les bonnes pratiques en matière d'aménagement durable sur un des quatre thèmes suivants : démarche et processus ; cadre de vie et usages ; développement territorial ; préservation des ressources et adaptation au changement climatique. En France, 37 dossiers ont été récompensés suite aux deux appels à projets de 2009 et de 2011, dont sept en Île-de-France. En parallèle à cet appel à projets national, des ÉcoQuartiers ont été envisagés dans le cadre du contrat de projets État-Région (CPER) 2007-2013, dont le volet grand projet 3 intitulé « renforcer l'attractivité de l'Île-de-France » avait pour objectif de soutenir les opérations d'aménagement de grande ampleur, notamment au sein des opérations d'intérêt national (OIN) et des villes nouvelles. En 2009 et 2010, l'État a ainsi retenu 11 ÉcoQuartiers, dont le dispositif a été porté par la direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA). À la suite de cette phase d'expérimentation de la démarche, le lancement officiel du label ÉcoQuartier est inauguré en 2012 et engage les collectivités sur 20 critères et plusieurs étapes (encadré ci-dessous). Le label de l'État est une démarche d'accompagnement au long cours, un soutien technique (référentiel, club, réseau), mais non financier. Depuis 2013, quatre campagnes ont déjà eu lieu permettant à 20 opérations d'être « engagées dans la labellisation », et à 15 opérations abouties d'obtenir le label. Au total, depuis 2009, 43 projets franciliens ont été distingués ÉcoQuartiers (étape 1 non prise en compte) et la labellisation est amenée à s'étendre avec la nouvelle campagne de 2017.

#### TROIS LABELS AUX CRITÈRES MULTIPLES

##### Les grilles d'analyse des projets

##### ÉcoQuartier : 20 engagements regroupés en 4 thèmes...

- démarche et processus ;
- cadre de vie et usages ;
- développement territorial ;
- environnement et climat.

##### ... et 4 étapes

- 1. signature de la charte ;
- 2. projet reconnu « engagé dans la labellisation » ;
- 3. projet « labellisé » ;
- 4. projet « vécu et confirmé » à partir de 2017.

##### NQU : 17 critères regroupés en cinq thèmes

- cohérence territoriale ;
- production quantitative et qualitative de logements ;
- mixité fonctionnelle et compacité ;
- qualité environnementale ;
- évolution des modes de faire et des pratiques urbaines.

##### QIE : nombreux critères regroupés en cinq objectifs

- contribuer à l'effort régional de logement ;
- mixer logements, emplois et services ;
- soutenir les transitions écologique et énergétique ;
- favoriser les mobilités durables ;
- concevoir le projet dans sa globalité et ancré dans son territoire ;
- promouvoir une logique transversale de laboratoire de la ville de demain, où chaque quartier doit faire preuve d'innovation.

### Le label francilien :

#### le quartier innovant et écologique (QIE)

En juin 2016, un nouveau dispositif est mis en place par la Région Île-de-France, destiné à soutenir 100 quartiers innovants et écologiques (QIE)<sup>2</sup> sur le territoire francilien à l'horizon 2020. La Région soutient la réalisation de nouveaux quartiers mixtes et la mutation de quartiers existants, bien desservis, prioritairement autour des gares. À la différence du label national, le label régional propose une aide financière<sup>3</sup> à l'aménagement, notamment pour la réalisation des équipements de proximité et espaces publics, au caractère innovant et écologique. Une première session a permis de désigner, en novembre 2016, 16 lauréats parmi les 56 candidats, qui se partageront 52,2 millions d'euros de subventions.

Le dispositif QIE succède à celui des nouveaux quartiers urbains (NQU), qui avait été initié par la Région dans le cadre du CPER 2007-2013. Celui-ci avait fait l'objet d'appels à projets en 2009, 2010 et 2011 pour décliner localement les stratégies du schéma directeur régional d'Île-de-France (Sdrif), alors en cours de révision<sup>4</sup>. Sur les 75 projets qui avaient concouru, 24 avaient été primés. Le bilan faisait apparaître un engagement nouveau des collectivités locales, qui avaient su intégrer de nouvelles techniques et façons de faire l'aménagement, mais la grille de critères mise en place s'était avérée complexe et tous les sujets n'avaient pas été pleinement traités. La qualité environnementale des projets était encore peu maîtrisée. La cohérence territoriale, permettant de raisonner au-delà du périmètre, la mixité fonctionnelle ou encore la concertation étaient restées faibles.

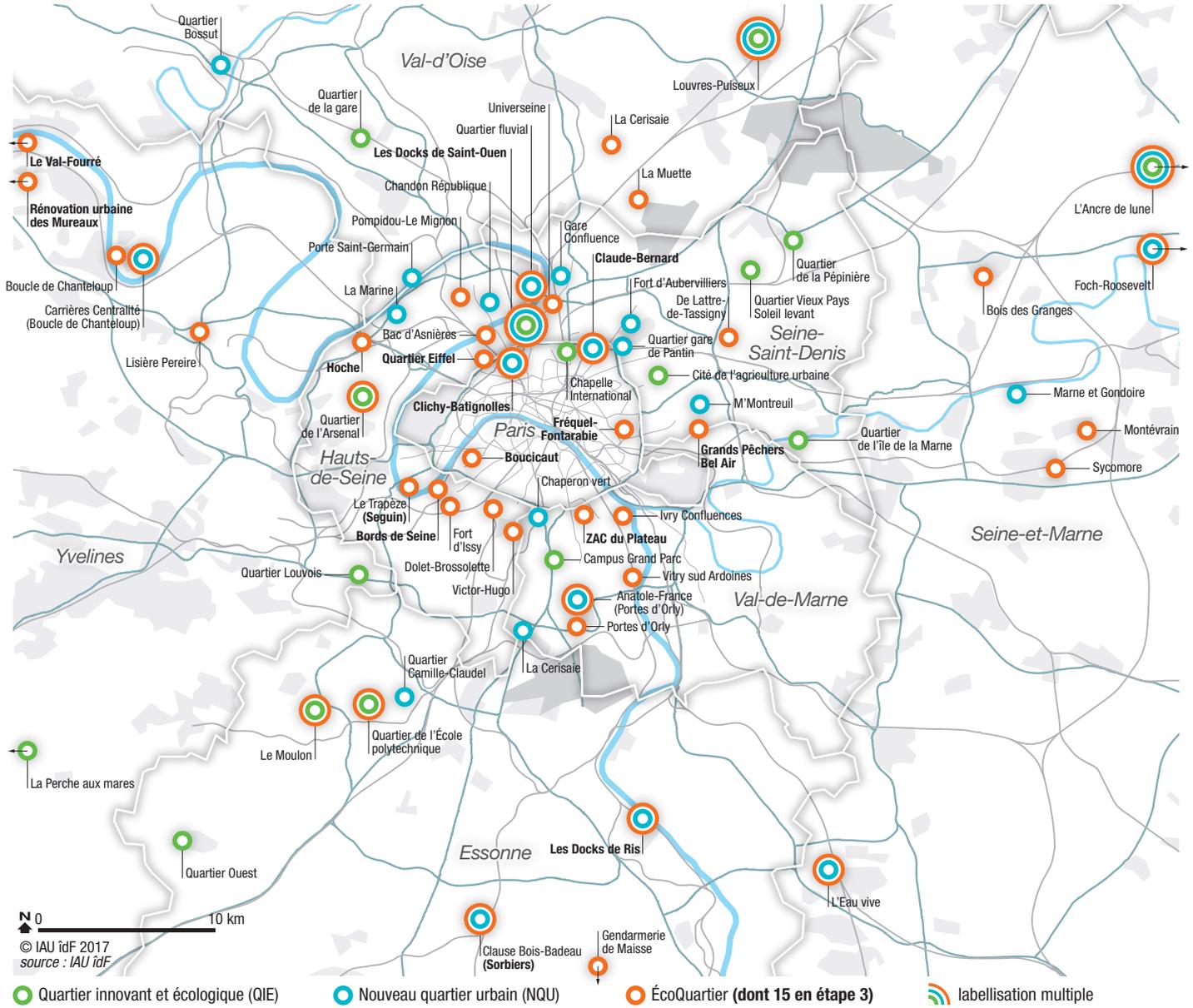
Les trois labels se retrouvent un peu partout en Île-de-France et les quartiers multilabellisés sont nombreux : plus de 40 % des ÉcoQuartiers ont également obtenu un label régional. Plus de 60 % des NQU et des QIE ont été également lauréats pour un autre label. Trois quartiers ont même remporté la triple labellisation : les Docks de Saint-Ouen (93), Louvres-Puiseux (95), L'Ancre de lune (77).

#### 67 QUARTIERS DURABLES FRANCILIENS : UN LARGE PANEL DE PROJETS ET DE PROGRAMMES

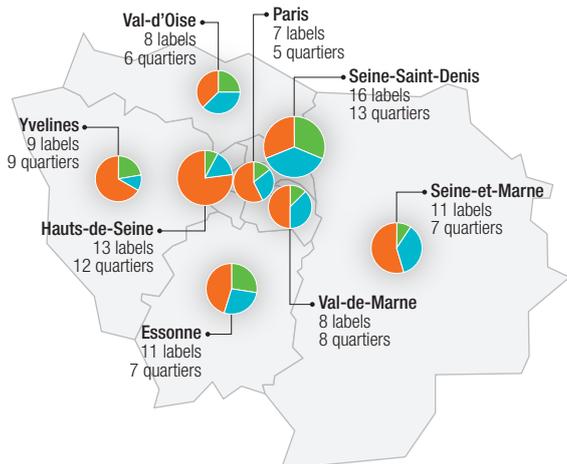
Bien que les objectifs généraux soient assez similaires, il n'existe pas à ce stade de « modèle » du quartier durable francilien, mais plutôt une démarche contextualisée, tant les enjeux, les capacités locales et les réponses sont spécifiques d'un site à l'autre.

Les 67 quartiers labellisés en Île-de-France sont d'une très grande diversité, notamment dans la superficie, variant d'1 ha pour l'ÉcoQuartier Fréquel-Fontarabie à Paris (20<sup>e</sup> arrondissement) à 337 ha pour celui du Moulon à Gif-sur-Yvette (91). La programmation est difficilement comparable entre des projets de moins de 10 ha (une vingtaine) et ceux de plus de 100 ha (une dizaine).

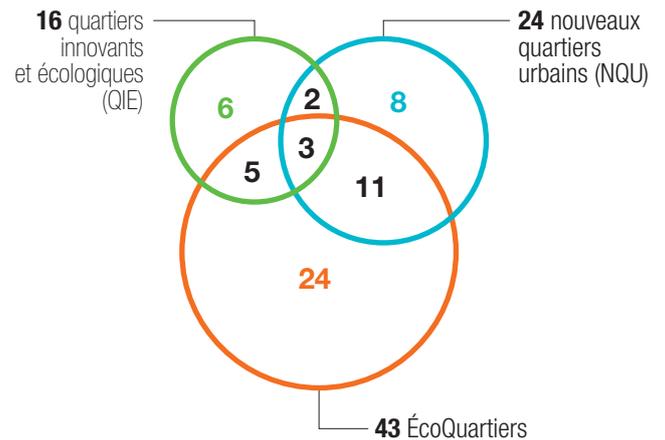
## Les 67 quartiers durables franciliens



### 83 labels décernés pour 67 quartiers durables



### Des labels interconnectés





## Cité de l'agriculture urbaine à Romainville (93)

**Label obtenu :** lauréat 100 QIE en 2016.

**Superficie :** 10 ha de renouvellement urbain.

**Projet :** il s'agit de changer radicalement l'image de ce quartier très défavorisé en proposant un bâtiment emblématique, une tour maraîchère de 24 m de hauteur qui créera un circuit court d'offre de produits frais aux habitants. Le quartier rénové sera desservi par le prolongement de la ligne 11 du métro en 2022. Il comprendra 1 434 logements (dont 339 réhabilités) et des équipements au sein d'espaces publics végétalisés.

**Échéancier :** 2017-2022.

**Points forts :** concept de quartier maraîcher (10 000 m<sup>2</sup> de pleine terre) en zone dense près de Paris ; innovations agronomiques dans la tour (culture en bac dans un substrat de déchets verts, compost et marc de café) ; économe en ressources et énergie (récupération eau de pluie, matériaux bio-sourcés, réutilisation des calories produites par la serre).



## Clause Bois-Badeau à Brétigny-sur-Orge (91)

**Labels obtenus :** lauréat NQU en 2009 et labellisé ÉcoQuartier en 2016 (ZAC des Sorbiers).

**Superficie :** 42 ha dont 5 ha de friches (ZAC Sorbiers) et 37 ha de terres agro-industrielles (ZAC Clause).

**Projet :** situé à 35 km au sud de Paris, ce quartier profite de la proximité de la gare du RERC et du centre-ville de Brétigny. L'opération comprend 2 400 logements, 21 000 m<sup>2</sup> d'activités et 9 000 m<sup>2</sup> d'équipements. Une importance particulière est accordée aux 22 ha d'espaces publics et naturels, avec une partie du site classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), dans la continuité de la vallée de l'Orge. Le parc de 7 ha constitue l'élément central du quartier.

**Échéancier :** 2006-2015 (ZAC Sorbiers) et 2016-2029 (ZAC Clause).

**Points forts :** densité importante pour un secteur de grande couronne ; qualité architecturale du projet et intégration d'un bâtiment historique réhabilité ; innovations nombreuses : réseau de chaleur biomasse, panneaux solaires, rejet zéro d'eaux pluviales.



## Fréquel-Fontarabie à Paris 20e (75)

**Label obtenu :** ÉcoQuartier lauréat à l'appel à projets en 2009 et labellisé en 2013.

**Superficie :** 1 ha en renouvellement urbain.

**Projet :** opération de renouvellement urbain au cœur de Paris. L'objectif était de lutter contre l'insalubrité de ce secteur en proposant un nouveau quartier de 109 logements sociaux (74 neufs et 35 réhabilités), des équipements publics (dont une crèche de 1 000 m<sup>2</sup>) autour d'un jardin intérieur traversé par de nouveaux cheminements piétons.

**Échéancier :** 2002-2014.

**Points forts :** processus de réalisation exemplaire (300 habitants vivant dans un lieu « miko » mêlant maisons, bâtiments insalubres, friche industrielle) ; performance énergétique (dont le premier immeuble passif de la capitale livré en 2010) ; ateliers participatifs.



## Le Moulon à Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin, Orsay (91)

**Labels obtenus :** ÉcoQuartier engagé dans la labellisation en 2014 et lauréat 100 QIE en 2016.

**Superficie :** 337 ha en extension urbaine sur le plateau de Saclay.

**Projet :** la ZAC du Moulon est l'un des deux principaux quartiers qui constituent le campus urbain de l'opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay. Le programme total de 870 000 m<sup>2</sup> comprend : 350 000 m<sup>2</sup> dédiés à l'enseignement supérieur et la recherche, 250 000 m<sup>2</sup> au développement économique et aux équipements, avec 2 250 logements familiaux et 2 900 logements étudiants. Desserte attendue par la ligne 18 du GPE en 2024.

**Échéancier :** 2014-2030.

**Points forts :** qualité paysagère (respect des continuités écologiques) ; gestion de l'eau pour limiter les écoulements (jardins de pluie et bassins de rétention) ; stratégie énergétique (géothermie, énergie provenant des *data centers*, réseau de distribution intelligent, matériaux locaux, renouvelables et bio-sourcés, certifications supérieures à la norme).

On peut trouver, par exemple, 16 logements sur l'ÉcoQuartier de la Gendarmerie à Maisse (91), comme 7 900 logements à construire sur celui d'Ivry Confluences (94). La mixité attendue témoigne aussi de la diversité des programmes :

- des équipements majeurs (comme à Clichy-Batignolles avec le tribunal de grande instance de Paris, qui ouvrira ses 104 000 m<sup>2</sup> cette année) ou des équipements de proximité (groupe scolaire, crèche, salle de sport ou de spectacle, etc.) projetés dans presque tous les quartiers ;
- des activités économiques parfois dominantes, comme dans le quartier Campus Grand Parc à Villejuif (94), avec 150 000 m<sup>2</sup> attendus de bureaux et d'activités dans le domaine des biotechnologies ;
- ou encore des projets plus tournés vers l'amélioration des espaces publics, le travail de coutures urbaines, la création de parcs urbains.

Aujourd'hui, la plupart des quartiers labellisés se situent dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris (37 quartiers, dont 13 en Seine-Saint-Denis). Les quatre départements de grande couronne sont couverts de manière assez homogène, mais rarement dans l'espace rural. La raison première est qu'il s'agit très souvent de projets en renouvellement urbain (80 %) et peu en extension (20 %). L'autre raison tient probablement à la complexité de ces projets, et donc à la difficulté de portage des opérations dans des secteurs peu pourvus en ingénierie.

Depuis leur création, les labels ont permis d'accompagner de nombreux projets innovants, d'aider à la création de nouveaux équipements, et de favoriser la production de logements avec, au total, 113 000 logements programmés au sein de ces 67 quartiers labellisés. Ils sont encore peu visibles sur le terrain – à peine une vingtaine de projets a été livrée –, mais plus de 250 000 Franciliens devraient à terme habiter l'un de ces quartiers exemplaires.

### UNE NOUVELLE FABRIQUE DE LA VILLE

Les quartiers durables incarnent souvent le renouveau du projet urbain, capable de développer une approche transversale alliant développement urbain, économique et social, prise en compte des enjeux environnementaux, et de mobiliser un large panel de savoir-faire. Ce sont des opérations complexes qui demandent la plupart du temps des conduites de projets différentes, impliquant :

- de nouveaux acteurs d'un aménagement porté sur la technicité et l'atteinte des objectifs environnementaux, intégrés dans les équipes de maîtrise d'œuvre (AMO développement durable, environnementalistes, écologues) ;
- la mise en place par les maîtres d'ouvrage d'un système de management environnemental des projets pour l'élaboration et le suivi de la démarche développement durable.

Afin d'assurer la transversalité, le travail de conception évolue également. Dans de nombreux projets comme aux Batignolles ou dans les Docks de Saint-Ouen sont mis en place des ateliers associant architectes et promoteurs, aménageurs et services



**Le Val-Fourré à Mantes-la-Jolie (78) : ÉcoQuartier labellisé en 2015. Opération exemplaire de rénovation urbaine sur 135 ha : démolition de tours, construction et réhabilitation de 5 000 logements, construction d'équipements publics et d'espaces qualitatifs.**

techniques, élus et citoyens, menant ainsi à une co-élaboration du projet, et à une nouvelle façon de fabriquer la ville. Même après la livraison, la participation des habitants et futurs usagers est importante pour la gestion du quartier, car certaines techniques mises en place (ventilation par double flux, usage de la collecte pneumatique des déchets) sont parfois mal comprises.

Par conséquent, l'association des habitants s'effectue à tous les moments de la vie d'un projet : parfois même avant son lancement *via* les projets participatifs et les initiatives d'urbanisme transitoire (exemple du quartier des Grands Voisins à Paris, futur ÉcoQuartier Saint-Vincent-de-Paul) ; lors du montage opérationnel ; pendant le projet *via* les nouvelles compétences techniques requises ; enfin, dans la phase de gestion post-livraison, quand l'acceptation des nouvelles techniques par les usagers devient primordiale pour la durabilité véritable du quartier.

### LES LABELS EN 2017 : UNE DYNAMIQUE RENFORCÉE

Forte de cette réussite, la démarche prend de l'ampleur. Suite au rapport<sup>5</sup> du ministère du Logement et de l'Habitat durable de décembre 2016, de nouvelles ambitions sont affichées pour le label ÉcoQuartier :

- engager dans le dispositif plus de 500 quartiers en France d'ici à 2018<sup>6</sup> ;
- décliner la démarche dans tous les types de territoires (30 % devront être produits en milieu rural et toutes les opérations du NPNRU<sup>7</sup> devront être labellisées) ;
- encourager plus encore l'innovation, notamment en matière de qualité de l'air intérieur, d'économie circulaire et d'énergie ;
- créer l'étape 4 dans la labellisation, pour analyser le projet trois ans après sa livraison.

Pour le label francilien, le dispositif actuel est destiné à soutenir une centaine de QIE d'ici à 2020,

### DURABILITÉ, INNOVATION, PERFORMANCES...

Un quartier devient exemplaire s'il répond de manière performante à divers objectifs :

- stratégie énergétique (réseau de chaleur biomasse, géothermie, éolien, panneaux solaires, matériaux bio-sourcés, label Bepos-Effinergie, etc.) ;
- biodiversité (terrasses et façades végétalisées, traitement des eaux, jardins partagés, ferme agriurbaine, etc.) ;
- traitement des pollutions, gestion des risques, des déchets (charte chantier, compostage, etc.) ;
- mobilités durables (multimodalité, parcs relais, autopartage, bornes électriques, mutualisation stationnement, etc.) ;
- économie circulaire, *smart city*, *coworking*, tiers lieux, etc. ;
- concertation locale, coproduction urbaine, chantier participatif, etc.

permettant là encore une intensification des projets exemplaires. Jusqu'à présent, les 16 projets retenus lors de la première session apportent des réponses à la plupart des critères demandés : exigence énergétique et innovation technique, connexion des quartiers à leur environnement, articulation avec les risques environnementaux, intégration des mobilités douces. De nouveaux lauréats seront annoncés au cours de l'année 2017.

Dans le même temps, des évolutions sont à l'œuvre. Il s'agit de passer d'une approche « high-tech » parfois coûteuse, qui a prédominé dans les premiers quartiers durables, à une approche « low tech », plus adaptée aux besoins des habitants, afin de faciliter leur implication, et aux enjeux globaux de la ville durable. Il s'agit également d'intensifier les démarches dans les zones rurales et les tissus existants, en développant des partenariats locaux avec les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), les parcs naturels régionaux (PNR), etc.

### AU-DELÀ DU LABEL : VERS UNE DIFFUSION DU « QUARTIER DURABLE »

Les nombreux quartiers qui ont été labellisés, et le seront dans les prochaines années, ont la particularité d'être portés par la puissance publique et de bénéficier d'un accompagnement, voire d'un soutien financier. Ils constituent des lieux tests de la ville de demain, des laboratoires de projets sur lesquels prendre exemple. À travers une approche qui tend vers l'optimisation des choix en fonction des problématiques urbaines et des particularités locales, le quartier durable n'est plus seulement un projet technique et urbain à réaliser. Il devient un outil de réflexion sur la mutation et la fabrication d'une ville qui doit s'inscrire dans la dynamique de transition énergétique.

Le terme d'écoquartier est aujourd'hui largement utilisé, y compris dans le langage courant, même si le projet n'est pas engagé dans les différents systèmes de labellisation. Le marketing participe à cette sémantique, mais la plupart des programmes affirment une volonté d'associer à la maîtrise technique l'intelligence spatiale du projet, dans un raisonnement global intégrant le nouveau quartier dans la ville. À cela s'ajoute la part croissante de l'implication citoyenne, présente tout au long du projet. Au-delà de la labellisation, les collectivités deviennent de plus en plus des acteurs de transformations « durables » du territoire. Ainsi, dans un futur proche, de nombreux quartiers seront possiblement écologiques et innovants. L'exception deviendra sans doute la règle. ■

Émilie Jarousseau, urbaniste, avec l'appui de Lina Hawi  
sous la responsabilité d'Anca Duguet,  
directrice du département urbanisme, aménagement et territoires

1. Le ministère du Développement durable crée en parallèle le label ÉcoCité. À l'échelle des territoires (plusieurs quartiers, voire communes), ce dispositif s'adresse aux grandes agglomérations et, notamment, aux grands sites délaissés. En 2017, 13 territoires franciliens bénéficient du soutien financier du programme ÉcoCité Ville de demain 2015-2020.
2. Le conseil régional d'Île-de-France du 16 juin 2016 a adopté le règlement du dispositif des 100 QIE. Ce dispositif fonctionne avec un jury d'élus et de personnalités qualifiées, qui se prononce sur la base d'une analyse menée par un comité technique réunissant les services de la Région, de l'IAU îdF, de l'Agence des espaces verts d'Île-de-France (AEV), de Natureparif, de l'Arene, de l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (Ordif) et de la Caisse des dépôts.
3. La dotation régionale s'élève à 235 M€ sur toute la durée du CPER 2015-2020, avec un taux d'intervention maximum de 4 M€ par quartier. Par comparaison, le label NQU bénéficiait d'une enveloppe de 65 M€.
4. Le schéma directeur de la région Île-de-France a été approuvé en décembre 2013.
5. Rapport *Label ÉcoQuartier : quatre ambitions pour un nouvel élan*, demandé par Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, suite aux nouveaux objectifs de développement durable, à l'accord de Paris sur le climat, à la conférence Habitat III de Quito en 2016.
6. Aujourd'hui, en France, 293 ÉcoQuartiers ont été labellisés en étapes 1, 2 et 3.
7. Nouveau Programme national de renouvellement urbain (2014-2025) : 200 quartiers d'intérêt national, dont 59 en Île-de-France (conventions opérationnelles qui devraient être signées en 2017 et 2018), avec des principes forts de mixité, de désenclavement et d'innovation.

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

#### DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

#### RÉDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

#### MAQUETTE

Olivier Cransac

#### INFOGRAPHIE - CARTOGRAPHIE

Christophe Cavallès

Jean-Eudes Tilloy

#### MÉDIATHÈQUE - PHOTOTHÈQUE

Claire Galopin, Julie Sarris

#### FABRICATION

Sylvie Coulomb

#### RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@iau-idf.fr

#### IAU Île-de-France

15, rue Falguière  
75740 Paris Cedex 15  
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144

ISSN ressource en ligne  
2267-4071



www.iau-idf.fr



## RESSOURCES

- Club des aménageurs franciliens, *La durabilité au cœur de la conception*, séance du 9 février 2010.
- Conseil régional d'Île-de-France, « 100 quartiers innovants et écologiques ». <http://bit.ly/2of08xW>
- Liotard Martine, « Label/no label... », dans *Les Cahiers*, n° 162, Urbanismes de projet, IAU îdF, mai 2012.
- Ministère du Logement et de l'Habitat durable, *Les ÉcoQuartiers*. <http://www.logement.gouv.fr/les-ecoquartiers>

### Sur le site de l'IAU îdF

Rubrique Aménagement et territoires : analyses, débats, rencontres, études et publications, cartes interactives.



INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

